

Linky jugement Tribunal Administratif Pau

Date : Thu, 20 Jul 2017 18:22:26 +0200 (CEST)

Bonsoir,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le communiqué de presse de la ville de Tarnos, suite au jugement du TA de Pau rendu ce soir.

Bien cordialement,

Frédéric Hardy

Directeur du cabinet de Jean-Marc Lespade

Maire et Conseiller départemental des Landes

Bonjour,

vous trouverez ci-joint le "jugement" du TA de Pau et la réaction bien justifiée de la vaillante commune de Tarnos.

Nous avons là la confirmation que les jugements de première instance, et pire encore en référé, sont très faibles.

On peut penser que cette juge ne s'est pas sentie à elle seule de prendre ses responsabilités, en se disant que de toute façon ça irait sur le fond un peu plus tard...

Il ne faut en effet pas oublier qu'il s'agit d'un simple référé, la délibération est juste suspendue dans l'attente du jugement de fond.

On notera que la juge donne simplement raison à la préfecture, sans la moindre justification. Un peu comme une personne sous une pluie battante qui dirait "il fait beau".

Il convient donc maintenant de se tourner vers le jugement de fond puis, probablement par la suite, la Cour administrative d'appel, le Conseil d'État, et enfin la justice européenne.

Dans l'immédiat, le refus des compteurs communicants par les particuliers (cf <http://refus.linky.gazpar.free.fr/refus-individuels-ou-communes.htm>)

reste une voie très importante.

A suivre !

SL